



Rapport d'engagement 2023 **Résumé***

Juin 2024

* Cette version résumée est issue du Rapport d'Engagement 2023 d'Amundi. Le rapport complet est disponible [ici](#).
Tous les rapports et politiques sur l'Investissement Responsable sont consultables [ici](#).

La confiance
ça se mérite

Amundi

Les temps forts de l'activité d'engagement d'Amundi en 2023

Une activité d'engagement d'envergure mondiale



2 531

émetteurs uniques ont fait l'objet d'un engagement en 2023, couvrant

60 % - 98 %

des principaux indices du marché

Une activité d'engagement soutenue par une large équipe ESG, en collaboration avec les plateformes d'investissement

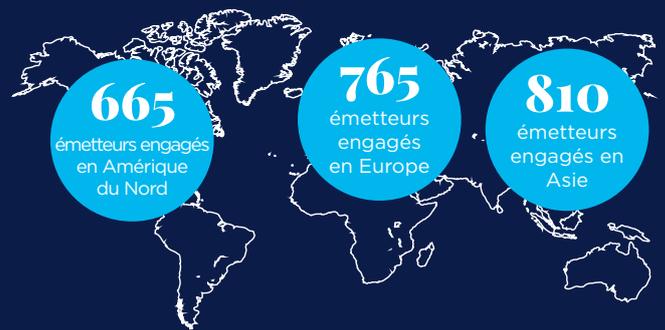


Plus de
40

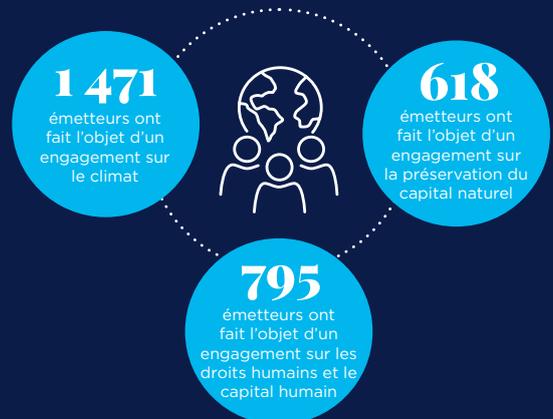
analystes ESG et spécialistes de la gouvernance d'entreprise répartis dans cinq régions du monde, impliqués dans la recherche et l'engagement et collaborant avec

890 professionnels de l'investissement

Une activité d'engagement menée dans toutes les régions du monde...



...et sur divers facteurs de durabilité



L'activité de *stewardship* est menée dans la lignée de notre politique d'engagement

Une stratégie cohérente dans le temps fondée sur le cadre exclusif d'Amundi, avec une méthodologie sensible aux considérations sectorielles et géographiques



Cohérence entre les stratégies d'engagement et de vote d'Amundi, avec une mise à jour annuelle des politiques d'engagement et de vote.



La stratégie de *stewardship* d'Amundi est également très largement saluée par les parties prenantes externes : Amundi se classe

3^{ème} parmi les 69 gestionnaires d'actifs étudiés, et

1^{er} parmi les 10 plus grands gestionnaires d'actifs au monde, selon ShareAction [Voting Matters 2023](#)

Table des matières

Tour d'horizon de l'engagement chez Amundi	4
L'engagement chez Amundi, une évidence	4
En quoi consiste précisément notre engagement ?	5
Qui est responsable de l'engagement et du vote chez Amundi ?	5
Comment l'engagement et le vote contribuent-ils au cadre d'investissement responsable d'Amundi ?	6
Comment se déroule le processus d'engagement ?	7
Les cinq principaux thèmes d'engagement d'Amundi.....	7
Sélection des émetteurs et des instruments financiers.....	7
Choix du format de l'engagement : engagement individuel et engagement collaboratif.....	7
Définir des objectifs, des délais et des jalons clairs	8
Mesurer et suivre les progrès	8
Au-delà de l'engagement : clôture vs escalade	9
Gros plan sur les thèmes et actions d'engagement portés par Amundi	10
Bilan des activités d'engagement réalisées par Amundi en 2023	10
Cartographie des thèmes avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.....	12
Thème n° 1 : Transition vers une économie bas carbone	13
Thème n° 2 : Préservation du capital naturel	15
Thème n° 3 : Capital humain et droits humains	17
Thème n° 4 : Protection des clients et responsabilité sociétale	19
Thème n° 5 : Une gouvernance forte pour le développement durable	21
Annexe	23
Étude de cas sur la transition vers une économie bas carbone : Martin Marietta Materials, Inc.	23
Étude de cas sur la préservation du capital naturel : Producteur singapourien d'huile de palme.....	24
Étude de cas sur la cohésion sociale : Société suédoise de réseaux et de télécommunications.....	25
Étude de cas sur la protection des clients et la responsabilité sociétale : Plateformes Meta.....	27
Étude de cas sur une gouvernance forte pour le développement durable : J-Power	29

Tour d'horizon de l'engagement chez Amundi

L'engagement chez Amundi, une évidence

À travers ses activités de *stewardship*, qui comprennent à la fois l'engagement et le vote, Amundi s'efforce de jouer son rôle d'investisseur responsable en veillant à la préservation de la valeur des actifs au fil du temps. A l'heure où les organisations sont de plus en plus confrontées à des risques de durabilité, l'engagement devient un pilier structurel de la gestion des actifs.

En sa qualité d'investisseur, Amundi est convaincue que les échanges qu'elle instaure contribuent à gérer les risques de durabilité de ses portefeuilles ainsi que leur exposition aux opportunités de croissance. Pour les émetteurs, les enseignements tirés du dialogue les aident à progresser vers des modèles économiques plus solides et plus résilients en s'attaquant au changement climatique, en luttant contre la perte de biodiversité et en préservant le capital naturel tout en gérant l'impact social de la transition.

À travers son activité d'engagement, Amundi entend peser de tout son poids en tant qu'actionnaire dans les activités ou le comportement des organisations dans lesquelles nous investissons, dans le cadre de notre recherche de création de valeur à long terme pour les portefeuilles de nos clients. L'engagement est donc axé sur les résultats, proactif et intégré à notre processus ESG global.

Chez Amundi, le *stewardship* se place au carrefour de nos activités de recherche, de notation et de vote, en véritable clé de voûte de notre approche et de notre stratégie d'investissement responsable. **Nous restons convaincus que l'actionariat actif peut être un moteur de changement positif bien plus puissant que le désinvestissement systématique, et qu'il doit être pleinement exploité.**

Enfin, nos activités de *stewardship* vont au-delà des questions climatiques car nous considérons que les facteurs de durabilité sont interdépendants. Fidèles à nos convictions, nous avons fait de l'engagement une pièce maîtresse de notre plan « Ambition 2025 » et nos efforts d'engagement accélèrent sur divers fronts : nous avons dialogué avec 2 531 entreprises en 2023 et voté lors de 10 357 assemblées générales pour 7 751 organisations, soit 99 % du périmètre des actifs assortis de droits de vote sous la responsabilité d'Amundi.

En quoi consiste précisément notre engagement ?

L'engagement diffère de l'accès aux entreprises et du dialogue traditionnel avec celles-ci. L'activité d'engagement d'un gestionnaire d'actifs vise à influencer, en sa qualité d'actionnaire, les activités ou la conduite d'une entreprise dans laquelle il investit, dans le but d'améliorer ses pratiques ESG ou son impact sur des sujets clés de durabilité. Plus concrètement, l'engagement implique un programme et des objectifs spécifiques axés sur des résultats concrets dans un délai imparti. **En résumé, l'engagement cible des changements spécifiques et mesurables sur une période prédéterminée.**

Les actions d'engagement peuvent poursuivre différents objectifs, mais se répartissent en deux catégories, selon une approche de double matérialité quant aux considérations ESG :

- **Engagement auprès d'un émetteur pour améliorer la prise en compte des dimensions environnementales et sociales** dans ses processus, ou la qualité de sa gouvernance, afin de limiter ses risques de durabilité (vision *outside-in*) ;
- **Engagement auprès d'un émetteur pour améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits humains ou sur d'autres enjeux de durabilité importants pour la société et l'économie mondiale** susceptibles de se traduire par des risques ESG plus élevés, y compris des controverses, des amendes ou une valorisation plus faible (vision *inside-out*).

Qui est responsable de l'engagement et du vote chez Amundi ?

Dirigée par Caroline Le Meaux, l'équipe Recherche ESG, Engagement et Vote compte 40 experts dédiés situés à Paris, Londres, Pékin, Singapour et Tokyo. Elle est divisée en deux groupes : 30 analystes ESG d'une part, et 8 spécialistes du vote et de la gouvernance d'autre part. Tous deux contribuent activement aux activités d'engagement d'Amundi. Rattachée au pôle Investissement Responsable d'Amundi, l'équipe Recherche ESG, Engagement et Vote est structurée de manière indépendante pour garantir la qualité et l'autonomie de ses analyses.

Composante intégrante du département d'expertise ESG qui soutient toutes les plateformes d'investissement d'Amundi, l'équipe Recherche ESG, Engagement et Vote collabore activement avec les gestionnaires de portefeuilles et les analystes financiers pour renforcer l'expertise et les capacités ESG dans l'ensemble de l'organisation¹. L'équipe Recherche ESG, Engagement et Vote a donc développé un ensemble complet de supports que ces divers acteurs peuvent utiliser pour a) sélectionner les thèmes d'engagement et les émetteurs à cibler, b) mener un engagement rigoureux avec des exigences précises, ambitieuses et pragmatiques et c) suivre les améliorations.

1. Les actions comprennent la formation des professionnels de l'investissement sur les mesures et outils ESG, l'accès via une plateforme centralisée aux notations ESG constamment mises à jour, aux analyses, à la recherche et aux activités d'engagement, ainsi que la participation à des conférences régulières menées par les analystes sur des secteurs spécifiques.

Graphique 1 : Recherche ESG et engagement : deux piliers clés du travail de l'équipe d'Amundi qui, ensemble, créent une boucle de rétroaction continue



Comment l'engagement et le vote contribuent-ils au cadre d'investissement responsable d'Amundi ?

Chaque analyste ESG est spécialisé sur un ensemble de secteurs et de thèmes dont il a la charge, pilotant la recherche ESG et les stratégies d'engagement dans son domaine d'expertise. Les analystes ESG rencontrent, engagent et entretiennent un dialogue constant avec les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques et impacts ESG.

Les interactions informelles et l'engagement contribuent, aux côtés des fournisseurs de données, à la notation ESG des entreprises. Les analystes ont le dernier mot sur les notations afin d'éliminer tout biais externe sur les scores ESG exclusifs d'Amundi. Ils suivent également les tendances sectorielles, définissent les critères ESG à prendre en compte par secteur, se tiennent informés des sujets ESG établis et émergents, examinent la manière dont ces sujets affectent les macro-secteurs en termes de risques et d'opportunités et évaluent leur impact plus large sur le développement durable pour définir et affiner les sujets d'engagement.

La prise en compte systématique des problématiques environnementales et sociétales joue déjà un rôle clé dans le dialogue avec les entreprises sur l'ensemble des plateformes d'investissement d'Amundi. Dans tous les cas, l'équipe Recherche ESG, Engagement et Vote garantit la cohérence, la traçabilité et la qualité de ces actions d'engagement, et nous pensons que nos professionnels de l'investissement ont un rôle central à jouer dans la réalisation des ambitions d'Amundi à mesure que nous élargissons le périmètre de notre engagement.

Le vote est un volet intégré du *stewardship* d'Amundi, étroitement lié aux activités d'engagement. Faute d'amélioration suffisante suite à un engagement actif, les propositions associées, la décharge du conseil d'administration ou la rémunération des dirigeants pourraient être sanctionnées par le vote. À l'inverse, des actions d'engagement peuvent être déclenchées par notre activité de vote, afin d'encourager les émetteurs et leurs conseils d'administration à mieux intégrer la durabilité et les perspectives à long terme dans la planification stratégique de leur organisation.

Comment se déroule le processus d'engagement ?

Les cinq principaux thèmes d'engagement d'Amundi

Les facteurs de durabilité étant interdépendants, une économie saine au sein de laquelle les organisations peuvent prospérer nécessite donc de mener des actions sur plusieurs fronts. Sur la base des recherches existantes, l'équipe Engagement ESG et Vote a identifié cinq grands thèmes qui reflètent l'orientation globale de ses activités d'engagement, à savoir :

- La transition vers une économie bas carbone ;
- La préservation du capital naturel ;
- Le capital humain et droits humains ;

- La protection des clients et la responsabilité sociétale ;
- Une gouvernance forte pour le développement durable.

L'accent mis sur les thèmes évolue d'une année sur l'autre en fonction du potentiel de progression et de l'existence de leviers.

Sélection des émetteurs et des instruments financiers

Les émetteurs sont principalement choisis en fonction de leur niveau d'exposition au thème d'engagement ou d'une préoccupation spécifique soulevée par la conduite ou l'historique de l'organisation. **L'engagement est réalisé au niveau de l'émetteur**, quel que soit le type de d'actifs détenu en portefeuille. **Amundi s'engage également au niveau des instruments**, tels que les obligations vertes, sociales et

durables (GSS bonds), afin de promouvoir les meilleures pratiques et la transparence.

L'engagement d'Amundi s'étend sur tous les continents et, bien que nous aspirions à porter le même niveau d'ambition à l'échelle mondiale, nous adaptons nos questions et nos objectifs en fonction des régions pour tenir compte des réalités locales.

Choix du format de l'engagement : engagement individuel et engagement collaboratif

Amundi cherche systématiquement à optimiser l'efficacité de son engagement. Pour ce faire, nous menons des actions d'engagement tant individuellement que collectivement aux côtés d'autres investisseurs. **L'engagement dit collaboratif** peut élargir l'échelle et le périmètre, et parfois offrir des opportunités d'impact plus significatif.

L'engagement direct, en revanche, implique une communication sur une base autonome avec les émetteurs pour fixer un objectif d'engagement et suivre les progrès réalisés.

Amundi peut compléter ses efforts collaboratifs par un engagement direct si une initiative collaborative ne parvient pas à couvrir des questions, des secteurs ou des entreprises spécifiques, ou aborde le sujet différemment de ce qu'Amundi considère comme à l'ordre du jour.

- **Dans la plupart des initiatives collaboratives**, Amundi joue le rôle d'investisseur principal dans le cadre de l'engagement mené auprès d'une ou de plusieurs entreprises, et/ou contribue à la planification, à la méthodologie et au pilotage opérationnel. Toutefois, nous pouvons dans certains cas simplement apporter notre soutien en tant que participant.

- Amundi fait la distinction entre engagement générique et engagement actif au moment de s'engager directement auprès des émetteurs.

Le premier concerne des campagnes couvrant un grand nombre d'entreprises sur des sujets précis et uniformes (comme la communication aux entreprises de notre politique relative au charbon thermique et des attentes associées) ; le second implique un dialogue solide et

approfondi avec des jalons et des objectifs propres à l'émetteur. L'engagement générique (8 % des engagements en 2023) peut parfois servir de tremplin vers un engagement actif.

Que ce soit dans le cadre d'un engagement collaboratif ou individuel, Amundi peut choisir de jouer un rôle plus ou moins actif.

Définir des objectifs, des délais et des jalons clairs

Dès lors qu'Amundi a identifié un sujet d'engagement et une entreprise ou un groupe d'entreprises pouvant faire l'objet d'un engagement, nous devons établir les **modalités de l'engagement, à savoir la durée, les objectifs et les points d'étape.**

Les délais varient en fonction du programme, mais la **période d'engagement moyenne est d'environ 3 ans.**

Les principaux objectifs de l'engagement sont déclinés en **jalons précis et atteignables avec des dates cibles** pour favoriser le dialogue et la réalisation.

En tant qu'investisseurs, nous devons être à la fois exigeants et pragmatiques afin de

promouvoir une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone. C'est pourquoi notre vision s'inscrit dans le long terme en s'appuyant sur des objectifs d'engagement intermédiaires afin d'obtenir des améliorations gérables et mesurables. Il est donc impératif de tenir compte du contexte dans lequel chaque entreprise évolue.

Une fois établis, les objectifs et les jalons sont ensuite partagés en interne et mis à jour tout au long de l'engagement sur un outil exclusif et centralisé, accessible à tous les professionnels de l'investissement, à des fins de transparence et de traçabilité. Tous les gérants de portefeuille ou analystes financiers peuvent apporter leur contribution.

Mesurer et suivre les progrès

L'engagement vise systématiquement à induire une dynamique positive vers la réalisation des objectifs identifiés par Amundi. Le choix des mécanismes sera quant à lui dicté par l'efficacité. Ceux-ci peuvent prendre de nombreuses formes, notamment des lettres, des échanges de courriers électroniques, des appels téléphoniques ou des réunions.

Afin de suivre les objectifs et la progression de l'engagement propres à l'émetteur, Amundi s'appuie sur son outil exclusif de reporting d'engagement pour compiler les commentaires donnés aux émetteurs en termes d'indicateurs clés de performance (KPI) dans le but d'améliorer les performances, et d'évaluer leur progression vers l'atteinte des objectifs. Des évaluations formelles sont réalisées au moins une fois par an.

Un système interne de jalons est utilisé pour associer l'engagement à l'une des trois catégories suivantes :

- **Négatif** : l'émetteur progresse trop peu sur une période définie (peut conduire à un signalement pour une éventuelle escalade, en fonction de degré de criticité du sujet) ;
- **Neutre** : lorsqu'il est trop tôt pour dire si la trajectoire de l'émetteur est positive ou négative, ou lorsque les résultats de l'engagement sont mitigés ;
- **Positif** : l'émetteur a largement atteint ses KPIs ou est sur la bonne voie pour les atteindre dans les délais.

Notre outil permet également à Amundi de générer des statistiques vérifiables afin de rendre compte en toute transparence des résultats de nos activités d'engagement.

Au-delà de l'engagement : clôture vs escalade

Un engagement prend fin lorsque la période assignée expire sans être prolongée, ou lorsqu'un émetteur atteint l'objectif de l'engagement. Un engagement peut parfois se solder par un résultat neutre ou positif tandis qu'un autre commence sur un sujet connexe en raison de l'évolution du contexte. Nous menons bien souvent plusieurs actions d'engagement en parallèle auprès d'un émetteur en raison de l'interdépendance de nos principaux thèmes d'engagement.

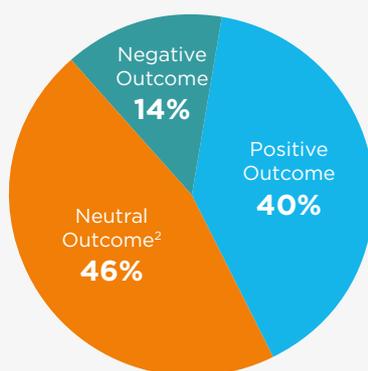
En cas d'échec de l'engagement ou de faiblesse du plan d'action/de remédiation d'un émetteur, Amundi peut mettre en place une ou plusieurs formes d'escalade, telles que :

- **Des questions lors des assemblées générales** selon le cas ;
- **Un dépôt / dépôt conjoint de résolutions d'actionnaires** sur des sujets liés à l'engagement ;
- **Un vote** (y compris les votes sur la décharge des administrateurs ou contre le renouvellement de leur mandat) ;
- **Des déclarations publiques ;**
- **Un impact sur la notation ESG interne exclusive : dégradation** portant sur des critères ESG spécifiques ou des plafonds de score ESG ;

- **Une exclusion en dernier ressort** : en cas d'échec de l'engagement sur un sujet critique, le score ESG de l'émetteur peut être dégradé à « G », ce qui l'exclut de l'univers d'investissement (c'est-à-dire des stratégies d'investissement actives sur lesquelles Amundi a toute discrétion) jusqu'à ce que la remédiation soit jugée adéquate.

Tout au long du processus d'engagement et, si nécessaire d'escalade, nous reconnaissons les limites actuelles de la mesure et du traitement des thèmes clés en matière de durabilité. Lors de nos échanges avec les émetteurs, nous cherchons à mieux comprendre les obstacles au progrès auxquels sont confrontées les entreprises, tout en recommandant des actions qui profiteront non seulement à l'émetteur ou aux émetteurs, mais aussi à l'ensemble des parties prenantes. La durabilité étant une référence mouvante, nos stratégies d'engagement s'adaptent au fil du temps pour intégrer les évolutions.

Graphique 2 : **Résultats des actions d'engagement clôturées en 2023**



Source : Amundi

Gros plan sur les thèmes et actions d'engagement portés par Amundi

Pour chacun de ses cinq grands thèmes, Amundi s'engage à la fois directement et de manière collaborative sur des sujets jugés particulièrement importants pour les investisseurs, en adoptant une vision dynamique de la matérialité qui reconnaît l'interdépendance au fil du temps des éléments issus des engagements *inside-out* et *outside-in*.

Graphique 3 : les cinq thèmes d'engagement d'Amundi

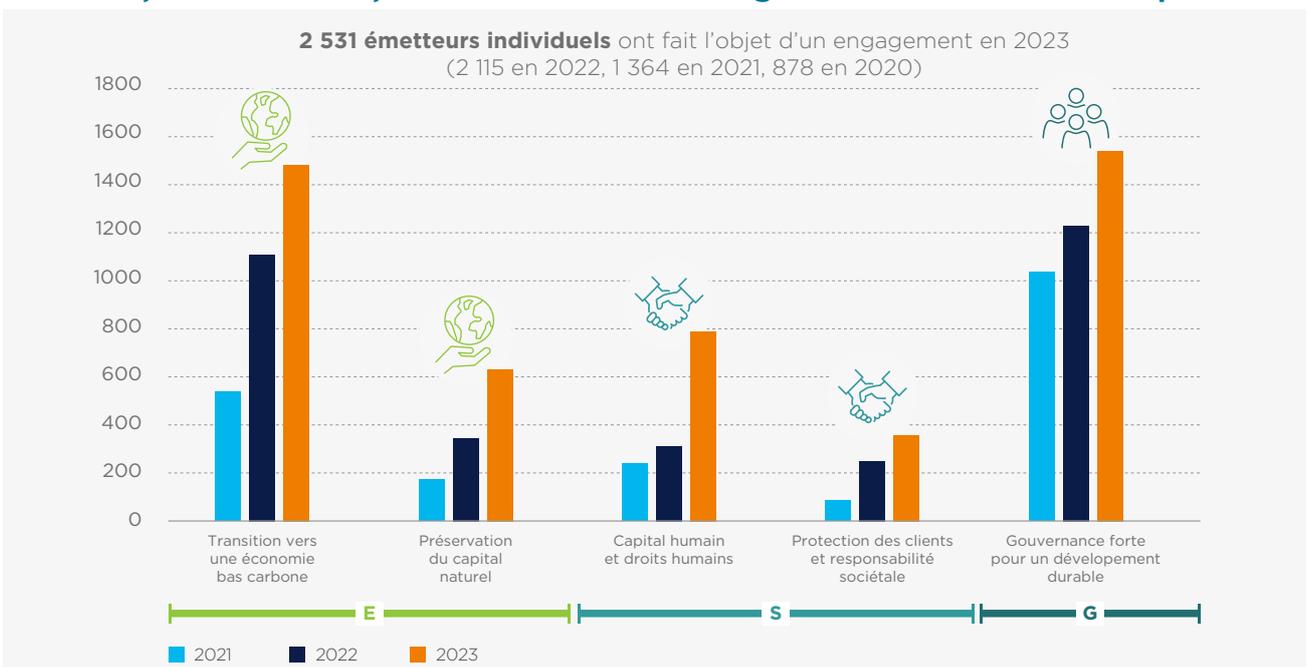


Source : Amundi 2023

Bilan des activités d'engagement réalisées par Amundi en 2023

Graphique 4 : Statistiques d'Engagement d'Amundi en 2023

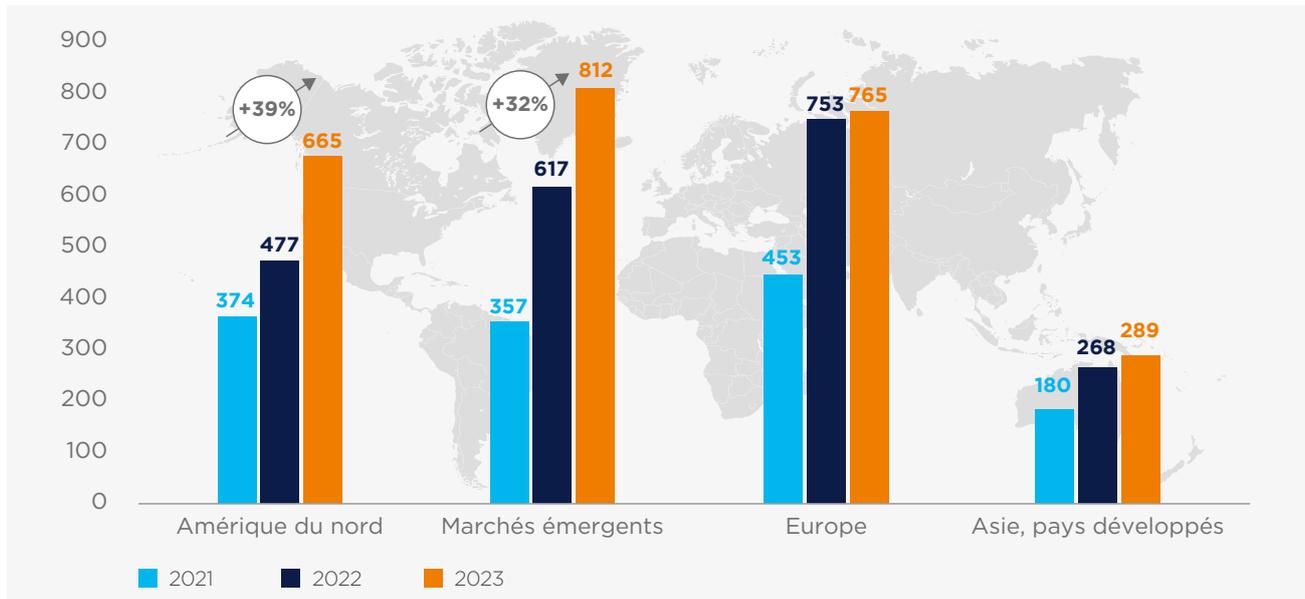
Le climat, la biodiversité, la cohésion sociale et la gouvernance restent notre priorité



Source : Amundi 2023

Nous avons renforcé notre engagement dans tous les thèmes de fond en 2023, les progressions les plus importantes ayant concerné la transition vers une économie bas carbone.

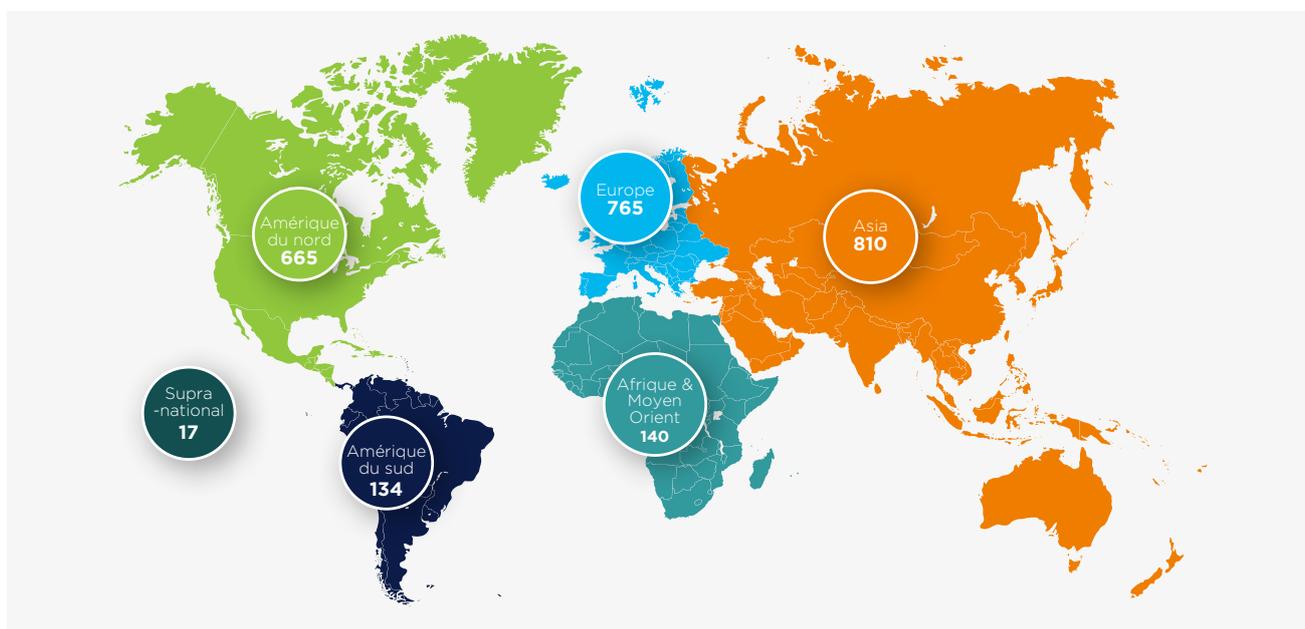
Graphique 5 : **Répartition géographique des engagements** (en nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un engagement)



Source : Amundi 2023

En 2023, Amundi a renforcé son engagement auprès de nouveaux émetteurs dans toutes les régions, les progressions les plus importantes ayant concerné les marchés émergents et l'Amérique du Nord.

Graphique 6 : **Répartition régionale des engagements** (en nombre d'émetteurs)



Source : Amundi 2023

Plus de 800 émetteurs ont fait l'objet d'un engagement en Asie en 2023 et largement plus de 600 en Amérique du Nord.

Cartographie des thèmes avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

L'activité d'engagement d'Amundi ne s'articule pas directement autour des ODD, qui sont axés sur les enjeux et l'impact, Amundi adoptant une approche d'investisseur examinant les risques ou opportunités significatifs. Toutefois, les cinq thèmes principaux d'Amundi et les ODD se chevauchent considérablement. Une table de correspondance est présentée ci-dessous pour faciliter la consultation.

Principaux thèmes	Principaux ODD						
Transition vers une économie bas carbone	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES			
Préservation du capital naturel	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	14 VIE AQUATIQUE	15 VIE TERRESTRE	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	
Capital humain et droits humains	1 PAS DE PAUVRETÉ	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	
Protection des clients et responsabilité sociétale	1 PAS DE PAUVRETÉ	2 FAIM «ZÉRO»	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
Pratiques de gouvernance pour le développement durable	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	

Tout comme les ODDs, les thèmes d'engagement d'Amundi sont des objectifs itératifs à long terme. Dans les deux cas, la première étape consiste à systématiquement accéder à des données fiables et à concevoir des KPIs crédibles pour progresser. Il ne faut pas s'attendre à un changement radical et il est difficile de mesurer l'impact relatif de l'engagement à l'aune d'autres facteurs. Nous pensons toutefois qu'en plaidant pour un changement positif, en tant qu'actionnaires au nom de nos clients, nous améliorons à la fois les valorisations à long terme des émetteurs et renforçons la dynamique en faveur d'un avenir plus prospère et durable.

Thème n° 1 : Transition vers une économie bas carbone

58 études de cas d'entreprises ayant fait l'objet d'un engagement sur ce thème dans le [Rapport d'Engagement 2023](#)². Exemple sélectionné en annexe : [Martin Marietta Materials, Inc.](#)

Position et priorités d'Amundi en matière de changement climatique

Le changement climatique est sans doute l'un des plus grands défis de notre époque. La fenêtre de tir permettant d'abaisser les émissions, de s'aligner sur l'Accord de Paris et d'atténuer les risques climatiques se resserre rapidement et Amundi s'engage à traiter ce sujet aux côtés de clients soucieux d'intégrer le changement climatique dans leurs investissements, tout en reconnaissant les nombreux défis que posent la transition et le processus évolutif de décarbonation. Notre stratégie d'engagement est conçue pour **travailler de manière constructive avec les émetteurs afin de trouver des options de transition pragmatiques qui concilient impératifs climatiques et intérêts des investisseurs.**

En suivant la contribution pondérée de chaque émetteur à l'intensité carbone des principaux indices et en opérant une distinction plus fine pour les secteurs à forte intensité et les émetteurs/secteurs dépourvus d'objectifs fondés sur la science, **Amundi s'efforce de poursuivre un engagement au service d'un objectif, en sélectionnant les émetteurs dont les émissions de carbone sont les plus élevées et qui sont susceptibles d'avoir l'impact le plus significatif sur le changement climatique.** Amundi peut ainsi élargir au fil du temps la portée de l'engagement aux émetteurs dont les émissions de carbone sont plus faibles mais qui sont clients ou fournisseurs de ces secteurs à fortes émissions.

Les principaux thèmes que nous avons abordés en 2023 portent sur des dimensions complémentaires pour répondre à la problématique générale de la mise en place d'une économie bas carbone Zéro émission nette (ou neutralité carbone) – il est essentiel d'aligner les émissions des entreprises et les portefeuilles des investisseurs pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Amundi s'engage donc auprès des émetteurs et des sociétés de services financiers sur l'importance de décarboner les chaînes d'approvisionnement, les produits et les portefeuilles. À cette fin, nous nous engageons dans l'ensemble de la chaîne de valeur de Scope 3 afin de répercuter la transition dans tous les pans de l'économie et les différentes zones géographiques. En parallèle, nous nous concentrons sur la réduction des émissions de méthane, car leur diminution de moitié et leur impact extrême en termes de carbone (>80xCO₂) peuvent se traduire rapidement par des gains importants sur le front du réchauffement climatique. Thème d'engagement depuis 2019, le charbon thermique fait l'objet d'une approche régionale³ à plusieurs vitesses car il demeure une source d'énergie majeure, malgré l'existence d'autres solutions viables. Enfin, dans la mesure où un certain degré de changement climatique est désormais inévitable, Amundi s'engage sur le risque physique et l'adaptation, en incitant les émetteurs à haut risque à prévenir plutôt que payer le prix de l'ignorance.

2. Les détails des études de cas sont disponibles dans le [Rapport d'engagement 2023](#).

3. Amundi s'engage à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et de l'UE et d'ici 2040 dans les pays hors OCDE.

Dynamique d'engagement et perspectives

Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'alignement des entreprises sur les objectifs de zéro émission nette, en particulier dans les secteurs à fortes émissions comme les services publics, où de nombreuses entreprises se sont désormais engagé à respecter des objectifs validés par l'initiative SBTi. En ce qui concerne le charbon thermique, la part des émetteurs sans plan de sortie progressive a fortement diminué depuis 2021 : elle est passée de 73 % à 53 % dans les pays de l'OCDE et de l'UE, et de 90 % à 75 % dans les pays hors OCDE. Concernant le pétrole et le gaz, plusieurs émetteurs ont adopté des pratiques de transparence et de reporting renforcées, portant notamment sur les émissions de méthane et de Scope 3, ce qui contribue à une meilleure gestion globale des risques climatiques par les entreprises. Suite à son engagement, Amundi a observé une adoption plus large

de la publication d'informations financières liées au climat et un sens des responsabilités accru chez les entreprises dans le droit fil des recommandations de la TCFD⁴.

Amundi entend poursuivre le dialogue avec tous les émetteurs de la campagne Net Zero afin d'assurer la continuité de l'engagement et d'améliorer les stratégies de transition. Nous élargirons également les orientations sectorielles détaillées liées à l'objectif de zéro émission nette pour couvrir tous les secteurs à forte intensité carbone. Nous continuerons d'améliorer notre méthodologie en revoyant nos approches d'engagement pour nous concentrer sur les critères pertinents pour chaque émetteur dans le cadre de leur trajectoire de décarbonation.

4. Task-force on Climate-related Financial Disclosures (bientôt remplacée par les normes ISSB).

Thème n° 2 : Préservation du capital naturel

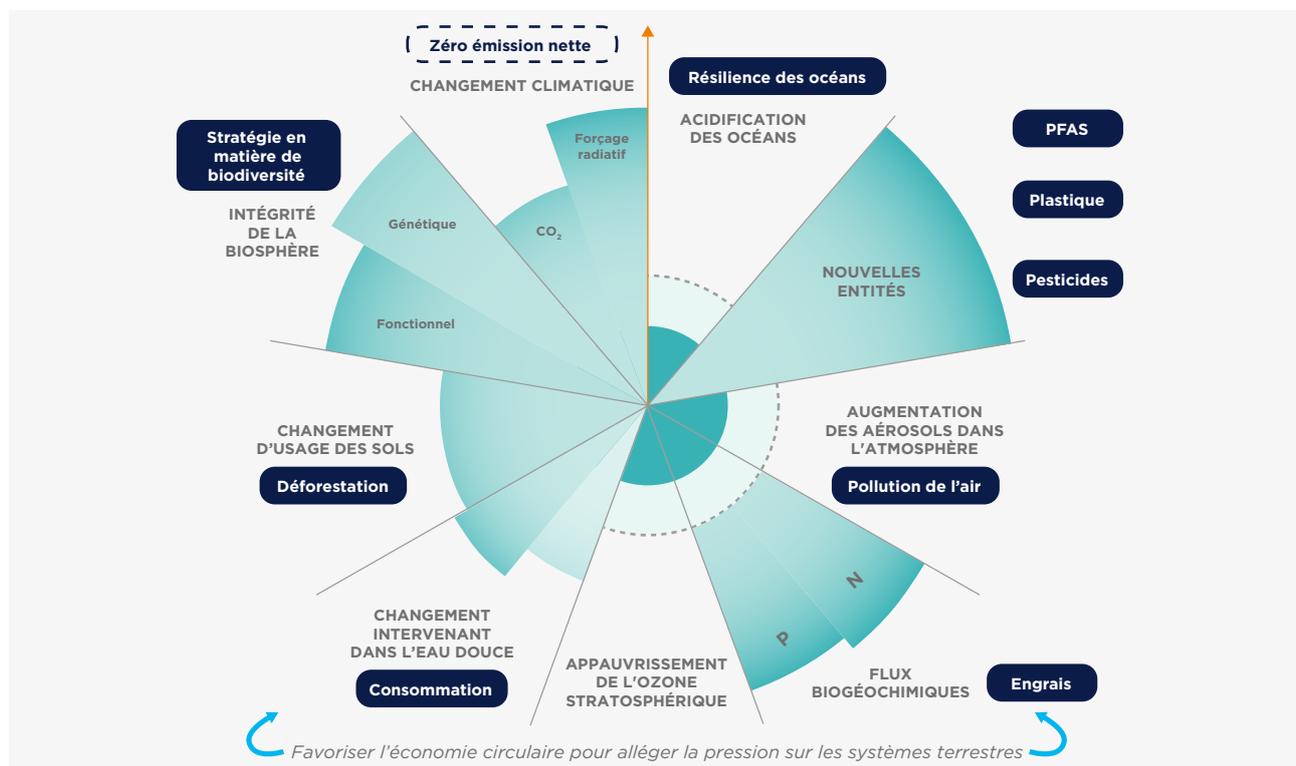
51 études de cas d'entreprises ayant fait l'objet d'un engagement sur ce thème dans le [Rapport d'engagement 2023](#)⁵. Exemple sélectionné en annexe : [Producteur singapourien d'huile de palme](#)

Position et priorités d'Amundi en matière de capital naturel

Selon les estimations, près de la moitié du PIB mondial dépend au minimum modérément des services écosystémiques⁶. La notion largement acceptée de limites planétaires fournit un cadre permettant d'examiner les processus qui régulent la stabilité et la résilience des systèmes terrestres assurant le bon fonctionnement des environnements qui sous-tendent l'air pur, l'eau douce, la régulation du climat et la pollinisation, entre autres services naturels essentiels.

Les scientifiques estiment que six des neuf *limites planétaires*⁷ ont déjà été sévèrement dépassées, mettant en péril des services essentiels. Chez Amundi, l'engagement en faveur

de ce thème se concentre sur des domaines clés au niveau desquels les activités des entreprises ont un impact sur la perte de biodiversité et le capital naturel, dont beaucoup contribuent à transgresser les limites planétaires. **Nous dialoguons avec les émetteurs pour identifier les activités ou les actions qui contribuent au dépassement des limites planétaires, et commencer à prendre des mesures afin d'atténuer l'impact.** Nos thèmes et objectifs d'engagement évolueront bien entendu au fur et à mesure du développement et de la maturation des travaux disponibles sur la mesure de l'impact et la quantification des limites opérationnelles sûres.



Source : Stockholm Resilience Institute

5. Les détails des études de cas sont disponibles dans le [Rapport d'engagement 2023](#).

6. Forum économique mondial, The New Nature Economy Report, janvier 2020.

7. Présenté par le Stockholm Resilience Centre, le concept a initialement été développé en 2009. Il est utilisé par les responsables politiques de l'UE depuis 2015 et par la finance mondiale avec la publication de la Task-force on Nature-related Financial Disclosure (TNFD).

Cette catégorie couvre un large éventail de problématiques et d'émetteurs. D'une manière générale, nos actions d'engagement se divisent en deux grandes catégories : **protéger et conserver les ressources naturelles précieuses (biodiversité, protection des océans, eau et lutte contre la déforestation)** qui fournissent ou permettent des services écosystémiques cruciaux, et **réduire et prévenir les intrants**

néfastes dont l'accumulation dangereuse menace la santé humaine et environnementale (**déchets plastiques, pollution chimique, pesticides, engrais et pollution de l'air**). Compte tenu de son rôle essentiel dans la gestion durable des ressources, Amundi s'engage également auprès des entreprises sur la **transition vers un modèle d'économie circulaire (EC)**.

Dynamique d'engagement et perspectives

Les engagements ont conduit plusieurs entreprises à adopter de meilleures pratiques, par exemple en améliorant la gestion de l'eau et en réduisant les activités de déforestation, bien que la mise en œuvre des engagements en matière de déforestation reste faible dans les zones très vulnérables. Les entreprises des secteurs de l'extraction et de l'agriculture qui commencent à intégrer les considérations relatives aux services écosystémiques dans leurs stratégies opérationnelles ont également réalisé des progrès notables. Concernant l'eau et les engrais, les progrès vers une agriculture de précision sont réels, en partie portés par le stress hydrique et le coût des intrants. Au niveau des PFAS (polluants éternels), l'engagement n'en est cependant qu'à ses prémices et s'est heurté à l'opposition des producteurs et des utilisateurs industriels.

Amundi continuera à s'engager en faveur d'une transparence et d'un reporting renforcés sur les impacts, les risques et les stratégies de gestion liés au capital naturel et à la biodiversité, conformément aux normes mondiales émergentes comme la TNFD⁸. Nous chercherons à garantir l'existence d'orientations sectorielles spécifiques, en restant concentrés sur les secteurs à fort impact comme l'agriculture, la chimie, le prêt-à-porter, la pêche, l'alimentation et les boissons, la sylviculture, l'exploitation minière, les emballages et l'électronique. De même, nous continuons d'encourager les stratégies d'économie circulaire afin de promouvoir une évolution des modèles économiques. À mesure que la disponibilité des données s'améliorera, Amundi poursuivra le développement de ses activités d'engagement sur chacun de ses sujets clés.

8. Task-Force on Nature-related Financial Disclosures

Thème n° 3 : Capital humain et droits humains

63 études de cas d'entreprises ayant fait l'objet d'un engagement sur ce thème dans le [Rapport d'engagement 2023](#)⁹. Exemple sélectionné en annexe : [Société suédoise de réseaux et de télécommunications](#)

Position et priorités d'Amundi en matière de capital humain et de droits humains

La relation entre capital humain et performance des entreprises est aujourd'hui bien établie, ce qui en fait un enjeu très important pour les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité. La gestion efficace du capital humain améliore les résultats financiers de manière directe et indirecte, en influençant la motivation des employés et en renforçant les compétences, tout en réduisant les départs volontaires et en permettant des résultats opérationnels positifs. Les travailleurs qui sont correctement rémunérés et qui perçoivent que leur environnement de travail est sûr et favorable sont plus enclins à rester chez leur employeur. Au-delà des employés directs, le fait de garantir un salaire décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales permet non seulement de prévenir les risques de réputation et les risques juridiques, mais aussi d'assurer la résilience.

Par conséquent, chez Amundi, **nous nous engageons auprès des émetteurs sur de multiples aspects de la gestion du capital humain, notamment les conditions de travail sûres, la diversité et l'inclusion, et les salaires décents.**

Le respect des droits humains, ou plutôt leur absence, est un sujet depuis longtemps associé aux risques de réputation. Ce respect relève désormais de plus en plus de la conformité réglementaire, dans la mesure où des lois relatives à l'obligation de diligence raisonnable en matière de droits humains sont adoptées dans de nombreuses régions du monde afin

de répondre aux préoccupations concernant le travail forcé, le travail des enfants et le mauvais traitement des travailleurs. Le respect des droits humains fondamentaux soutient non seulement le permis d'exploitation social des entreprises, mais peut aussi contribuer à leurs stratégies en matière de capital humain. La mise en place de processus robustes de due diligence devrait permettre aux entreprises de prévenir les risques opérationnels et risques de réputation pouvant résulter d'allégations de violations des droits humains. À ce titre, **nous dialoguons avec les entreprises pour nous assurer qu'elles atténuent les risques liés aux droits humains dans le cadre de leurs propres activités et chaînes d'approvisionnement et qu'elles sont bien préparées aux évolutions réglementaires à venir.**

À la croisée entre le capital humain et les droits humains se pose également la question de **garantir un travail décent aux employés affectés par la transition**, ainsi que l'inclusion et l'atténuation des risques sociaux pour toutes les parties prenantes de la transition climatique, notamment les travailleurs, les fournisseurs, les communautés et les consommateurs. Amundi s'engage sur cette question car une transition qui n'est pas mise en œuvre de manière socialement juste et équitable aura des répercussions sur les entreprises qui s'exposent non seulement à une perte de talents, de compétences et de clients, mais également à des troubles et des conflits sociaux.

9. Les détails des études de cas sont disponibles dans le [Rapport d'engagement 2023](#).

Dynamique d'engagement et perspectives

Outre le fait de plaider en faveur de l'adoption de politiques solides en matière de droits humains, Amundi a lancé des actions d'engagement dédiées axées sur la mise en œuvre de mécanismes efficaces de réclamation et de recours. Nous nous sommes également engagés dans la promotion de conditions de travail sûres et saines, dans des secteurs allant de l'exploitation minière au divertissement interactif en passant par des entreprises de la *gig economy* (« économie des petits boulots »), et avons poursuivi et étendu nos engagements en matière de salaires décents en nous concentrant sur les employés directs et les chaînes d'approvisionnement des entreprises. Nos efforts en matière de diversité et d'inclusion se sont reflétés dans les engagements directs et collectifs dédiés à la diversité des genres, notamment avec le lancement d'un volet allemand du Club 30 %, et une deuxième année d'engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap au travail. Nous avons également poursuivi notre engagement en faveur d'une transition juste vers une économie durable et bas carbone,

reflétée dans des stratégies formelles et étayée par le respect du dialogue social, en élargissant nos travaux à des secteurs tels que le pétrole et le gaz, les services bancaires et les services aux collectivités. Enfin, nous avons continué à plaider en faveur d'une publication plus solide en matière d'informations sociales grâce à notre participation régulière à la Workforce Disclosure Initiative.

À l'avenir, Amundi continuera à promouvoir une plus grande transparence et une meilleure collecte et disponibilité des données, conditions sine qua non du changement en faveur des salaires décents, du respect des droits humains et de la lutte contre le travail forcé, en particulier dans les secteurs où les chaînes d'approvisionnement sont complexes, ou dont la proportion de travailleurs non salariés est élevée. En ce qui concerne plus globalement l'égalité des genres et la diversité (y compris l'engagement dédié au handicap), Amundi s'engagera à promouvoir des améliorations progressives qui s'appuieront sur les efforts de bonne foi que nous avons observés jusqu'à présent.

Thème n° 4 : Protection des clients et responsabilité sociétale

33 études de cas d'entreprises ayant fait l'objet d'un engagement sur ce thème dans le [Rapport d'engagement 2023](#)¹⁰. Exemple sélectionné en annexe : [Plateformes Meta](#)

Position et priorités d'Amundi en matière de Protection des clients et responsabilité sociétale

Les engagements que nous menons auprès des entreprises en matière de protection des clients et responsabilité sociétale s'inscrivent non seulement dans un engagement plus large en faveur d'une transition juste pour toutes les parties prenantes, mais reflètent également l'importance significative d'une conduite d'entreprise socialement responsable dans ces domaines. Des incidents tels que les rappels de produits peuvent altérer la confiance du public dans la capacité des entreprises à assurer la sécurité des produits¹¹, tandis que les progrès rapides des technologies numériques font naître des attentes sociétales et réglementaires plus fortes à l'égard des entreprises tenues de concilier profits et vie privée des utilisateurs si elles veulent conserver leur permis social d'exploitation et éviter des amendes coûteuses. Une conduite fiscale irresponsable peut quant à elle nuire à la valeur de la marque. En outre, nous reconnaissons qu'en favorisant l'accès aux produits et services et l'inclusion des clients, les entreprises peuvent développer de nouvelles opportunités de marché et apporter des innovations à plus long terme. Notre engagement passe donc par des efforts visant à :

- Développer des gardes-fous sociétaux atténuant les risques systémiques susceptibles d'affecter la valeur et la réputation de l'entreprise à long terme ;
- Protéger la sécurité des clients afin de conserver leur confiance ; et à
- Favoriser l'accès aux produits et services de base, en particulier pour les marchés mal desservis, et veiller à ce que l'offre de l'entreprise continue de répondre à l'évolution des besoins de la société.

En 2023, cinq grands domaines d'engagement ont été définis sous l'égide de ce thème. Amundi a poursuivi son engagement sur le thème de la responsabilité fiscale, lancé en 2017, suite à un rapport dédié à la fiscalité dans le cadre de la stratégie ESG des entreprises. Deux domaines concernent la santé publique : la résistance aux antimicrobiens (RAM), qui présente un risque mondial de « superbactéries » associé à un recours excessif aux antibiotiques (notamment chez le bétail), et l'accès aux médicaments et aux soins de santé, un défi mondial mis en lumière par la pandémie de Covid. Alors que la révolution numérique se poursuit à un rythme soutenu, Amundi s'est engagé sur les questions du marketing responsable et des contenus médiatiques, ainsi que sur les droits numériques et l'éthique de l'IA. Amundi a poursuivi son engagement en matière de cybersécurité, entamé en 2022, en raison de l'impact négatif des cybercriminalités qui coûtent cher aux entreprises que ce soit en termes de réputation et sur le plan juridique (si des mesures correctives sont nécessaires), en plus d'éroder la confiance des consommateurs et de paralyser les infrastructures critiques. Enfin, Amundi s'est engagé sur la gestion des risques pour les PME, qui représentent plus de 99 % des entreprises en Europe et constituent le pilier de la résilience économique.

10. Les détails des études de cas sont disponibles dans le [Rapport d'engagement 2023](#).

11. <https://www.cambridge.org/core/journals/management-and-organization-review/article/all-supply-chains-dont-flow-throughunderstanding-ingsupply-chain-issues-in-product-recall/D72C87A1F0246E88C75C5637D83C601E>

Dynamique d'engagement et perspectives

Nous avons échangé sur la fiscalité avec 106 émetteurs dans 22 pays, principalement en poursuivant le dialogue avec les entreprises approchées au cours des années précédentes. Plusieurs entreprises ont depuis publié des politiques fiscales, ce qui est encourageant, mais les sociétés du secteur technologique et les multinationales restent à la traîne. En matière de santé publique, les progrès ont été lents pour limiter les antibiotiques dans les chaînes d'approvisionnement complexes de la viande, en partie à cause des difficultés des fournisseurs, mais aussi de l'inertie. Amundi poursuivra son engagement et intensifiera ses efforts si nécessaire, car la résistance aux antimicrobiens (RAM) fait peser une lourde menace sur le PIB mondial¹². S'agissant de l'éthique de l'IA, les entreprises approchées, principalement dans les secteurs des semi-conducteurs et des médias interactifs, se divisent en deux catégories : celles qui répondent de manière proactive avec des politiques sur l'IA, et celles qui sont en retard

dans l'élaboration de politiques connexes tout en mettant en œuvre l'IA dans leurs différentes lignes de métier. Nous continuerons d'inciter les premières à affiner leur approche, tout en réitérant nos attentes à l'égard des retardataires. Les émetteurs de secteurs aussi divers que les services financiers, les services aux consommateurs, les technologies et les médias ou la santé se sont montrés réticents à partager des informations sur la cybersécurité, mais des progrès ont été observés en matière d'information. Amundi cherchera à approfondir l'engagement lié à la gestion des risques dans les chaînes de valeur des données et à partager les meilleures pratiques au fur et à mesure de leur identification et de leur évolution. Nous continuerons également d'encourager les entreprises à faire face aux risques associés à l'IA et à d'autres nouvelles menaces dans le domaine de la cybersécurité au niveau de la direction et du conseil d'administration.

12. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/323311493396993758/pdf/final-report.pdf>

Thème n° 5 : Une gouvernance forte pour le développement durable

66 études de cas d'entreprises ayant fait l'objet d'un engagement sur ce thème dans le [Rapport d'engagement 2023](#)¹³. Exemple sélectionné en annexe : [J-Power](#)

Position et priorités d'Amundi en matière de gouvernance

Une gouvernance forte revêt une importance capitale pour la supervision adéquate des activités et de la gestion d'un émetteur, ainsi que pour la protection des intérêts des actionnaires, en particulier des actionnaires minoritaires. À ce titre, Amundi s'engage activement auprès des émetteurs sur les questions de gouvernance qu'elle identifie comme importantes pour la valorisation actuelle ou future des entreprises, en promouvant les meilleures pratiques à mesure qu'elles évoluent, tout en reconnaissant les différences régionales et culturelles dans les institutions ou habitudes de gouvernance.

Amundi dialogue avec les entreprises et les administrateurs tout au long de l'année pour renforcer les pratiques de gouvernance, notamment la protection des droits des actionnaires, la mise en place de mécanismes d'audit et de contrôle interne efficaces, ainsi que la définition d'enveloppes de rémunération bien structurées pour les dirigeants.

En tant qu'investisseur de long terme, Amundi est attentive à la manière dont les sociétés en portefeuille dialoguent avec leurs actionnaires et leur répondent. La réactivité du conseil d'administration est attendue en particulier lorsque des dissensions importantes sont

constatées lors de l'assemblée des actionnaires. Selon nous, l'augmentation de la diversité au sein des conseils d'administration, grâce à la parité des genres, mais aussi en termes de parcours et de compétences professionnelles, génèrent une culture plus stimulante susceptible d'accroître la valeur à long terme : les débats sont correctement éclairés à partir d'un large éventail de points de vue uniques au sein des conseils d'administration, évitant ainsi le risque de « pensée de groupe. »

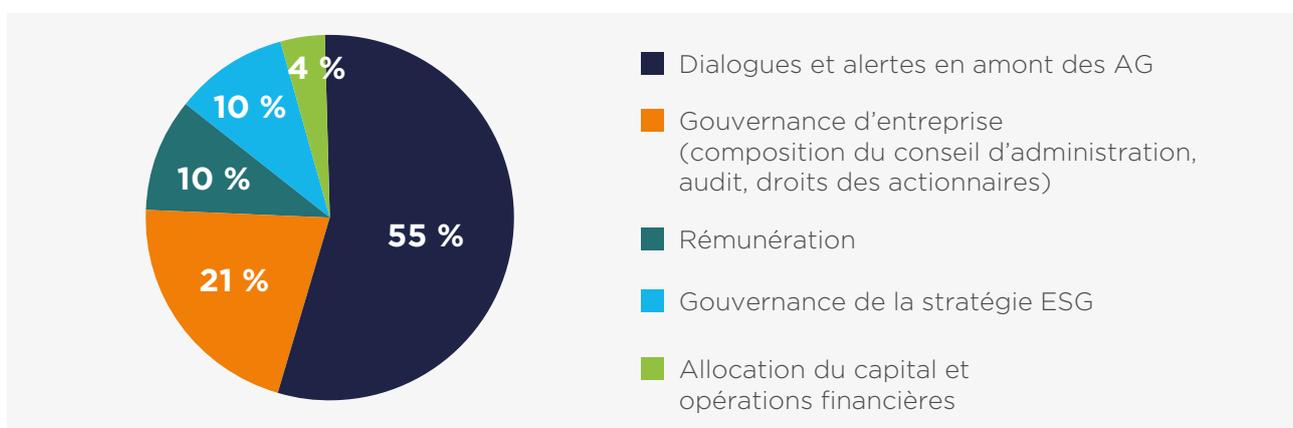
Nous sommes donc particulièrement attentifs à l'indépendance du conseil d'administration et à la parité en son sein ainsi qu'à la disponibilité et à la compétence des administrateurs. Nous estimons également que le conseil d'administration devrait être tenu responsable de la mauvaise gestion environnementale et sociale et surveillons de près les entreprises dont les performances en termes de climat ou de biodiversité sont à la traîne.

Outre son engagement direct et collectif, Amundi montre l'exemple en participant à des initiatives sectorielles et de politique publique visant à mettre en avant les meilleures pratiques de gouvernance pour protéger la valeur actionnariale.

13. Les détails des études de cas sont disponibles dans le [Rapport d'engagement 2023](#).

Dynamique d'engagement et perspectives

Graphique 7 : Répartition des engagements liés à la gouvernance en fonction du nombre d'engagements



Source : Amundi Asset Management

Dans le cadre de notre engagement en faveur d'une gouvernance forte pour le développement durable, Amundi s'est engagé sur les différents sujets de gouvernance auprès de 1 543 entreprises. Les échanges ont notamment porté sur le cumul de mandats et l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans la rémunération des dirigeants, une pratique que nous avons activement défendue pour encourager l'adoption.

Nous avons également continué à mettre l'accent sur la composition des conseils d'administration afin d'encourager la nomination de membres plus diversifiés. Amundi a envoyé 128 lettres aux présidents de conseils d'administration en 2022, leur demandant d'améliorer la représentation des femmes et les avertissant d'éventuels votes dissidents d'Amundi lors de leurs assemblées générales de 2023. Au 31 décembre 2023,

38 % des entreprises ciblées avaient augmenté le nombre de femmes au sein de leur conseil d'administration et sont désormais alignées sur les attentes d'Amundi, l'essentiel des progrès provenant d'Asie et d'Europe.

Concernant la réactivité des conseils d'administration, 50 % des entreprises ciblées ont répondu à nos actions d'engagement. Toutefois, les résultats de la campagne montrent que la plupart des conseils d'administration sont encore insuffisamment réactifs à l'égard des investisseurs.

Amundi poursuivra ses actions d'engagement sur tous ces sujets cruciaux de gouvernance, en sélectionnant de nouveaux émetteurs et/ou en continuant à promouvoir les meilleures pratiques.

Annexe



Étude de cas sur la transition vers une économie bas carbone : Martin Marietta Materials, Inc.

Région : Amérique du Nord

Secteur : Matériaux

Contexte

Depuis 2020, Amundi mène un engagement collaboratif soutenu par d'autres investisseurs membres de la coalition CA 100+ auprès de Martin Marietta Materials, société de matériaux de construction établie aux États-Unis où elle exerce ses activités. L'indice Net Zero Company Benchmark de CA 100+ montre que cette entreprise a une mauvaise performance climatique. L'entreprise n'avait alors pas publié d'informations essentielles sur le climat et a communiqué des objectifs de réduction des émissions de carbone qui ne couvrent qu'une partie de ses activités et de ses principaux périmètres. L'entreprise a présenté des ambitions climatiques globalement limitées, jugées par Amundi comme étant non alignées sur l'Accord de Paris. Malgré les engagements que nous avons menés auprès de l'entreprise en 2021 et 2022, de nombreux éléments essentiels de sa stratégie climatique étaient toujours considérés inadéquats.

Actions menées par Amundi

Bien que l'entreprise ait fait des efforts dans certains domaines, notamment sur l'extension de son engagement net zéro au Scope 1 (contre le Scope 2 seulement auparavant), aucun accord n'a été trouvé sur ces quatre points critiques :

- Améliorer l'ambition des objectifs intermédiaires relatifs à l'intensité des émissions directes de gaz à effet de serre issues du ciment ;
- Éviter le recours aux compensations pour atteindre l'objectif intermédiaire du Scope 2 ;
- Demander une validation externe de ses objectifs (par ex., initiative Science Based Targets - SBTi) ;
- Déclarer les principaux moteurs d'émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, Amundi a décidé, en 2023, de déposer une résolution d'actionnaire lors de l'assemblée générale de l'entreprise, qui invitait cette dernière à fixer des objectifs intermédiaires appropriés de réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'Accord de Paris, avec l'appui d'une stratégie de décarbonation robuste.

Notre résolution a reçu le soutien des deux principales sociétés de conseil de vote (ISS et GlassLewis) et a atteint un taux d'approbation de 32,8 % lors de l'assemblée générale annuelle, un soutien important au vu du contexte particulier d'opposition à l'ESG aux États-Unis.

Résultats de l'engagement et dynamique de l'émetteur

Pendant l'été, Martin Marietta Materials nous a invité à participer à un échange. En septembre, nous avons discuté avec la direction des progrès substantiels réalisés par l'entreprise au cours des derniers mois, notamment :

- Lancement du reporting auprès de CDP (édition 2023) ;
- Signature en septembre 2023 de la lettre d'engagement qui impose à l'entreprise de développer et de soumettre des objectifs fondés sur la science (couvrant toutes les émissions des Scopes 1 & 2 + Scope 3 jugées importantes par la SBTi) pour la validation de 1,5°C auprès de la SBTi d'ici les deux prochaines années ;
- Conversion d'environ 90 % de la production de ciment en ciment Portland au calcaire, un type de ciment à faible teneur en clinker (qui peut être réduit de 90-95 % à 80-85 %).

Nous avons positivement accueilli ces améliorations significatives, car elles permettront aux investisseurs d'évaluer et d'adresser à l'entreprise des recommandations plus précises et factuelles sur sa stratégie climatique.

Prochaines étapes

Une marge de progrès est encore possible et nous continuerons à dialoguer avec l'entreprise, mais nous apprécions ses réalisations en 2023 et constatons les résultats positifs significatifs de notre engagement.

Étude de cas sur la préservation du capital naturel : Producteur singapourien d'huile de palme



Contexte

Nous avons poursuivi en 2023 notre engagement auprès d'un gros producteur singapourien spécialisé dans l'huile de palme, qui a débuté en 2022. Si l'entreprise avait déjà fait face à des allégations de déforestation et de violations connexes des droits humains, elle dispose désormais d'une solide politique NDPE¹⁴ qui intègre les concepts de HCV¹⁵, HCS¹⁶ et FPIC¹⁷.

Actions menées par Amundi

Lorsque nous avons entamé notre engagement avec l'entreprise, notre démarche était de mieux comprendre la stratégie globale de déforestation tout en plaidant en faveur d'une meilleure action sur le sujet. Cette année, nous avons réussi à attirer davantage l'attention de l'entreprise sur certains KPIs plus spécifiques, tels que l'obtention d'une traçabilité complète et la fourniture d'informations sur la production de volumes certifiés tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Objectifs de l'engagement

Les principaux objectifs étaient les suivants :

- Création d'un engagement limité dans le temps pour obtenir une traçabilité complète tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;
- Informations sur la part des volumes de produits certifiés ;
- KPI sur la part ou le nombre de fournisseurs sur liste noire/en cours d'examen ;
- Introduction de politiques qui ciblent spécifiquement le manque actuel d'attention accordée aux priorités en matière de biodiversité et de conservation.

Résultats de l'engagement et dynamique de l'émetteur

Même au cours de notre première année d'engagement auprès de l'entreprise en 2022, nous avons été ravis de constater que plusieurs politiques solides avaient récemment été mises en place. En 2023, nous avons eu le plaisir de constater la poursuite du développement de nombreux objectifs clés. Par exemple, en 2023, l'entreprise a confirmé qu'elle prévoyait d'atteindre 100 % de traçabilité d'ici à la fin de cette même année.

14. No Deforestation, No Peat, No Exploitation (pas de déforestation, pas de tourbière, pas d'exploitation).

15. High Conservation Value (haute valeur de conservation) - « valeurs biologiques, écologiques, sociales ou culturelles qui sont considérées comme extrêmement importantes ou d'une importance critique, au niveau national, régional ou mondial. » (ProForest).

16. High Carbon Stocks (stocks de carbone importants) - « l'approche HCS est une méthodologie qui distingue les zones forestières destinées à être protégées des terres dégradées avec des valeurs faibles en carbone et en biodiversité qui peuvent être développées » (organisation High Carbon Stock).

17. Free, Prior, Informed, Consent (consentement libre, préalable, éclairé) - « le droit des peuples autochtones de donner ou de refuser de donner leur consentement à toute action qui affecterait leurs terres, territoires ou droits » (Conservation Organisation).

Il reste un certain nombre de domaines que nous aimerions voir avancés dans les années à venir, comme l'introduction de délais de remédiation dans la politique de réclamation et la mise en place d'une ligne d'éthique/de dépôt de plaintes pour les tiers. L'entreprise indique que ces aspects sont à l'étude. L'entreprise a confirmé qu'elle envisageait de lancer d'autres projets de conservation des terres, ce que nous avons encouragé. Plus précisément, nous lui avons demandé de réfléchir à la manière dont elle mesurerait la performance de ces projets de conservation des terres, à l'aide d'indicateurs.

Prochaines étapes

Nous effectuerons un suivi avec l'entreprise en 2024, dans l'espoir de clôturer certains des objectifs qu'elle est sur le point d'atteindre, comme la traçabilité complète (jusqu'aux moulins et plantations), l'introduction de certains projets de biodiversité et d'aménagement paysager, accompagnés de KPIs pour mesurer les progrès, et enfin l'amélioration du mécanisme de réclamation. Dans l'ensemble, l'entreprise s'est montrée disposée et désireuse de s'engager et nous sommes assez optimistes quant à l'avenir de sa politique et de sa conduite en matière de déforestation.

Étude de cas sur la cohésion sociale : Société suédoise de réseaux et de télécommunications



Contexte

Cette grande entreprise de réseaux et de télécommunications propose aux clients du monde entier des infrastructures ainsi que des logiciels et des services connexes. À ce titre, elle est confrontée à une combinaison de risques liés aux droits humains en amont et en aval de ces activités. Il s'agit notamment du travail forcé et des conditions de travail dans sa chaîne d'approvisionnement, mais aussi des risques potentiels d'utilisation abusive de produits dans des contextes à haut risque. L'entreprise applique de solides pratiques de due diligence en matière de droits humains mais, compte tenu de son environnement de risques, nous nous attendions à ce qu'elle y réponde par des engagements forts en matière de mécanismes de réclamation et de recours.

Actions menées par Amundi

En 2021, l'entreprise a fait l'objet d'un certain nombre d'allégations de travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement. Elle avait réagi de manière proactive, en utilisant le contenu du rapport qui l'impliquait dans la controverse, en cartographiant sa chaîne d'approvisionnement et en rendant publiquement compte de ses actions. C'est en 2021 qu'Amundi l'a contactée pour la première fois pour lui demander de s'engager sur les questions relatives aux droits humains, notamment le sujet du travail forcé. Le dialogue n'avait pas eu lieu et, en 2022, notre engagement a davantage porté sur d'autres questions ESG, dont l'éthique et la gouvernance. Au fur et à mesure de la progression de cet engagement, nous avons pu graduellement nous recentrer sur la question des droits humains et, comme indiqué ci-dessus, dialoguer spécifiquement avec l'entreprise sur les mécanismes de réclamation et de recours et leur adéquation pour répondre aux préoccupations liées aux risques en amont et en aval qui présentent une certaine pertinence pour elle.

Objectifs de l'engagement

- Sensibiliser aux attentes des investisseurs en matière de pratiques de réclamation et de recours et de divulgations d'informations connexes ;
- Evaluer les moyens dont dispose l'entreprise pour mesurer l'efficacité de ses mécanismes de réclamation et de recours et le degré d'implication des parties prenantes dans leur conception.

Résultats de l'engagement et dynamique de l'émetteur

Lors de notre réunion d'engagement, nous avons d'abord discuté des mécanismes de réclamation et de recours dans le contexte des risques liés au travail forcé, puis des questions relatives aux risques en aval. L'entreprise a indiqué avoir récemment mené une étude d'impact sur les droits de l'humains pour ses propres activités et sa chaîne de valeur en amont et en aval. L'identification des principaux risques fait partie de la formation régulière dispensée à l'ensemble des collaborateurs, y compris les responsables des achats stratégiques. L'entreprise dispose aussi d'un processus normalisé pour les mesures correctives afin de garantir le traitement des problèmes identifiés lors des audits et la conduite d'enquêtes sur les droits humains. Elle dispose de son propre mécanisme de réclamation, qui est également ouvert aux fournisseurs et à leur personnel. Le Code de conduite de l'entreprise exige que les fournisseurs aient mis en place un mécanisme de réclamation. Grâce à ses audits, l'entreprise assure le suivi de l'efficacité des canaux de réclamation des fournisseurs, afin de veiller à ce que les mécanismes mis en place fonctionnent comme prévu. Le mécanisme de réclamation de l'entreprise s'est concentré sur la remédiation des processus, obligeant généralement les fournisseurs à résoudre des problèmes tels que les salaires impayés. La remédiation est un domaine dans lequel l'entreprise estime qu'elle doit faire des progrès supplémentaires ; elle est d'ailleurs en train d'examiner les processus de gestion des allégations. Nous avons apprécié les efforts de l'entreprise, en recommandant toutefois d'améliorer les divulgations d'informations et la consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration de mécanismes de réclamation et de recours.

En ce qui concerne la due diligence en aval, en tant que membre de la Global Network Initiative, l'entreprise est bien consciente des risques liés aux produits et a identifié le droit au respect de la vie privée et la liberté d'expression comme des risques liés aux droits humains importants pour son activité. Bien qu'un certain nombre de mécanismes d'atténuation des risques aient été mis en place, comme la due diligence à l'égard de la clientèle, nous avons remarqué que les efforts de l'entreprise en matière de réclamation et de recours portaient principalement sur sa chaîne d'approvisionnement.

Prochaines étapes

A la suite à notre engagement de 2023, nous avons revu nos recommandations pour inclure les éléments suivants :

- Intégrer les contributions des parties prenantes en amont et en aval aux mécanismes de réclamation et de recours, et
- Développer et communiquer sur des processus de réclamation et de recours pour les risques en aval liés aux droits humains.

En 2024, nous effectuerons un suivi avec l'entreprise afin d'évaluer les progrès réalisés sur ces points.

Étude de cas sur la Protection des clients et la responsabilité sociétale : Plateformes Meta



Contexte

En 2020, nous avons entamé un dialogue avec les plateformes Meta sur la modération des contenus et les droits numériques. L'engagement a été déclenché par de multiples controverses relatives à la manière dont l'entreprise gère les risques liés aux droits humains associés à ses plateformes.

Des inquiétudes quant à l'adéquation de la surveillance et des ressources de modération de contenu de Meta dans les pays hors États-Unis ont été soulevées depuis les événements survenus en 2017 au Myanmar, où le manque de modération rigoureuse de contenu sensible au contexte local avait alors été lié aux atrocités perpétrées contre le peuple Rohingya. Cela a conduit à un certain nombre de poursuites judiciaires, et l'entreprise a plusieurs fois admis ne pas avoir réagi aux inquiétudes relatives à ses ressources de modération de contenu. En outre, le recours à des sous-traitants pour modérer le contenu a suscité des interrogations sur les conditions de travail des modérateurs.

L'entreprise a également été confrontée à une controverse majeure liée à l'utilisation de données à caractère personnel et à des allégations de préjudice causé à des groupes vulnérables, notamment en affectant la santé mentale des adolescents. Les risques étaient importants pour l'entreprise compte tenu des amendes et des autres réponses réglementaires qu'elle avait reçues (comme les restrictions sur la monétisation des données des jeunes utilisateurs aux États-Unis, par exemple). De plus, compte tenu de la portée et du rôle de l'entreprise en tant que plateforme médiatique, sa capacité à examiner de manière adéquate les contenus influe plus largement sur la stabilité du marché. Pour toutes ces raisons, il importe que nous poursuivions notre engagement auprès de l'entreprise pour veiller à ce que celle-ci dispose de processus adéquats d'atténuation des risques.

Actions menées par Amundi

Nous avons entamé notre dialogue d'engagement avec l'entreprise en 2020, suivi d'une autre réunion en 2022. Compte tenu de la portée internationale de l'entreprise et de sa capacité à amplifier les contenus préjudiciables, nous souhaitons particulièrement veiller à ce que l'impact des produits sur les questions relatives aux droits humains soit évalué et supervisé par le conseil d'administration. En 2023, nous avons rejoint un engagement collaboratif mené auprès de l'entreprise dans le cadre de l'initiative convoquée par le Council on Ethics of the Swedish AP Funds. Nous avons considéré que les objectifs de l'initiative étaient complémentaires à nos objectifs d'engagement et avons donc décidé de poursuivre notre engagement sur la modération du contenu directement et l'engagement sur les risques liés aux droits humains avec le groupe collectif, en tant que co-responsable pour l'entreprise.

Objectifs de l'engagement

Pour les raisons susmentionnées, nos principaux objectifs d'engagement étaient les suivants :

- Prouver l'efficacité de l'application et l'adéquation des ressources des politiques de modération du contenu ;
- Développer une supervision globale des droits humains et de la gestion de l'impact sur les droits humains au niveau du conseil d'administration ;
- Prouver la manière dont l'entreprise gère les risques associés aux droits humains en lien avec son modèle économique ;
- Démontrer l'adéquation des ressources de gestion des risques associés aux utilisateurs mineurs.

Résultats de l'engagement et dynamique de l'émetteur

En 2023, l'entreprise a fait preuve d'une plus grande réactivité pour se rapprocher des investisseurs en étant plus ouverte au dialogue que les années précédentes, ce qui constitue une évolution bienvenue. Après avoir publié son premier rapport sur les droits humains en 2022, l'entreprise a mené, début 2023, une évaluation importante auprès de plusieurs parties prenantes afin d'étudier les droits humains pertinents au regard de ses activités.

Conformément aux Principes directeurs des Nations Unies, l'évaluation couvrait à la fois les risques liés aux droits humains pour l'entreprise et les effets négatifs potentiels sur les droits humains, approche que nous avons saluée. L'entreprise prévoit d'utiliser l'évaluation des risques importants comme outil à l'avenir. Elle a également fourni des exemples de coopération sur des risques spécifiques en matière de droits humains, tels que l'élaboration de réponses aux conflits et aux crises en cours dans le monde au sein d'équipes transverses. Les résultats de son évaluation de l'importance des droits humains ont été présentés au Comité d'audit et de surveillance des risques, en vue de fixer des priorités pour approfondir les travaux en 2024.

Malheureusement, une des plateformes de l'entreprise a fait l'objet d'une nouvelle controverse en raison de lacunes dans les procédures de vérification de l'âge. Une action en justice avait été intentée dans plusieurs États américains, alléguant l'utilisation généralisée de fonctionnalités addictives pour les enfants sur sa plateforme.

Par conséquent, malgré les progrès de l'entreprise dans l'élaboration et le déploiement de politiques en matière de droits humains, faute de transparence suffisante concernant les décisions portant sur les ressources de modération de contenu, nous maintenons notre opinion selon laquelle la surveillance de la modération de contenu continue de représenter un risque important pour l'entreprise.

En résumé, bien que l'entreprise ait progressé, nous continuons de penser que la surveillance des risques ESG par le conseil d'administration, en particulier les questions relatives aux droits humains, doit être plus robuste. Nous avons donc voté contre la réélection de trois administrateurs concernés lors de l'assemblée générale de l'entreprise.

Prochaines étapes

Nous apprécions les progrès réalisés par Meta ces dernières années et sa plus grande réactivité face aux préoccupations des investisseurs. En parallèle, compte tenu de son influence dans le monde, nous souhaiterions voir des actions plus ambitieuses de sa part et continuerons donc de maintenir un dialogue actif sur l'ensemble de nos objectifs en 2024.



Étude de cas sur une gouvernance forte pour le développement durable : J-Power

Contexte

J-Power est l'une des plus grandes sociétés de distribution d'électricité au Japon et exerce de nombreuses activités dans ce secteur, comme la production d'électricité au charbon sur les marchés nationaux et étrangers. Amundi s'est longtemps inquiété de la stratégie climatique de J-Power, de la poursuite du développement de la production de charbon thermique, du manque d'engagement ambitieux en matière d'investissements verts et de la transparence globalement insuffisante sur les questions ESG, en particulier compte tenu des émissions élevées issues de la production d'électricité au charbon de J-Power et de la dépendance excessive à l'égard des nouvelles technologies avancées dans le charbon relativement coûteuses, telles que la co-combustion d'ammoniac et le captage et le stockage du carbone (CSC), qui jouent actuellement un rôle essentiel dans la stratégie de décarbonation de J-Power selon son plan « Mission bleue 2050 » annoncé début 2021.

J-Power est l'une des entreprises ciblées sélectionnées dans le cadre de l'Asian Utilities Engagement Program¹⁸ de l'Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC) et de l'Australasian Centre for Corporate Responsibility (ACCR), dont Amundi est l'investisseur principal depuis 2021 et 2022 respectivement.

Actions menées par Amundi

En tant qu'investisseur principal des programmes d'engagement de l'AIGCC et de l'ACCR, nous avons activement collaboré avec J-Power et ses équipes concernées à plusieurs reprises pour couvrir des objectifs clés, notamment l'amélioration de la responsabilité et de la supervision ESG, l'élaboration de plans d'action ESG plus détaillés et ambitieux et d'objectifs de réduction d'émissions alignés sur l'Accord de Paris, y compris le calendrier de sortie du charbon thermique, et l'amélioration de la communication autour d'autres risques climatiques clés comme les risques physiques et les mesures d'atténuation.

Objectifs de l'engagement

- Nous demandons instamment à J-Power d'éliminer progressivement le charbon thermique de toutes ses activités en suivant une trajectoire alignée sur l'Accord de Paris (d'ici à 2030 pour l'OCDE et d'ici à 2040 pour les pays hors OCDE).
- Nous avons demandé avec insistance à J-Power de se concentrer et de fixer des objectifs plus ambitieux en termes de technologies renouvelables établies et d'investissements verts.
- Nous souhaitons une pondération des KPIs liés au climat dans le système de rémunération d'au moins 10 % de la rémunération totale.

Propositions des actionnaires lors de l'AGA

Suite aux propositions d'actionnaires déposées en 2022 lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de J-Power et à la persistance de progrès limités dans certains de nos principaux domaines d'engagement depuis lors, Amundi a décidé de co-déposer, pour la deuxième année, un ensemble de deux propositions d'actionnaires. Les résolutions appelaient J-Power à formuler un plan d'affaires pour atteindre des objectifs de réduction des émissions de GES fondés sur la science à court et moyen terme alignés sur l'Accord de Paris et à publier des informations sur la manière dont les politiques de rémunération inciteraient les dirigeants et la haute direction à atteindre ces objectifs. Par ailleurs, Amundi a décidé de voter contre la réélection d'un administrateur responsable de la stratégie de décarbonation de l'entreprise.

18. Initiative collaborative menée par des groupes d'investisseurs depuis 2021 auprès de sociétés de distribution d'électricité d'importance systémique en Asie.

Résultats de l'engagement et dynamique de l'émetteur

Alignement sur l'Accord de Paris

Suite à notre engagement visant à promouvoir une plus grande granularité avec des objectifs à court et moyen terme vers la neutralité carbone d'ici à 2050, J-Power a relevé son objectif de réduction pour 2030 de 1,3 million de tonnes en 2023. Cependant, ces objectifs ne sont toujours pas entièrement alignés sur l'Accord de Paris, aucun engagement sur la sortie globale du charbon et la réduction des émissions n'a été pris (les objectifs ne couvrent pas les activités à l'étranger), avec une réticence persistante à adopter des engagements ou une validation SBTi.

Ambitions et priorités en matière d'énergies renouvelables

Malgré la dynamique mondiale en faveur des énergies renouvelables, la stratégie de décarbonation de J-POWER ne démontre pas un engagement solide envers ce secteur. Par conséquent, bien qu'elle continue de dépendre fortement des technologies avancées du charbon, J-Power ne fournit pas d'analyses de coûts transparentes pour étayer ses choix technologiques et ne publie aucun plan concernant la transition des unités de charbon vers l'hydrogène/la co-combustion de l'ammoniac et la gazéification du charbon avec CSC, par rapport aux prévisions de démantèlement. Dans ce contexte, nous restons prudents et continuons de recommander à J-Power de donner la priorité aux énergies renouvelables, en particulier l'éolien offshore et d'autres technologies vertes établies, par rapport aux nouvelles technologies du charbon, permettant d'atténuer le potentiel d'actifs irrécupérables et de s'aligner sur l'évolution de la dynamique du marché.

Transparence

Grâce à notre engagement auprès de J-Power pour améliorer la transparence dans ces domaines, l'entreprise a réalisé des progrès positifs dans sa communication sur la base des recommandations de la TCFD.

Lien entre rémunération et objectifs

En 2023, l'entreprise a officiellement mis en place des indicateurs d'évaluation extra-financière pour la rémunération variable des dirigeants, dont une partie liée à la « Réponse au changement climatique ». En outre, la pondération de la rémunération variable est passée de 10 % à 20 %. Si la prise en compte des indicateurs extra-financiers dans la rémunération constitue une avancée positive, le programme de rémunération actuel manque généralement d'informations détaillées, notamment des indicateurs mesurables clairement liés à la stratégie de l'entreprise. Aucune précision n'est fournie quant à la pondération attribuée aux divers enjeux importants identifiés dans le cadre de l'évaluation de la performance.

Propositions des actionnaires lors de l'AGA

La première proposition des actionnaires (alignement de l'objectif sur 1,5°C) a reçu plus de 20 % de soutien pour la deuxième année consécutive, preuve de l'intérêt continu des investisseurs pour inciter J-Power à progresser davantage dans sa stratégie de réduction des émissions et son alignement sur l'Accord de Paris. La deuxième proposition des actionnaires (lien entre rémunération et objectifs de réduction des GES à court et moyen terme) a reçu un soutien de 15 %, niveau qui reste assez exceptionnel pour une proposition de résolution climatique au Japon. Cet important soutien devrait pousser J-Power à dialoguer plus activement avec ses investisseurs et à les écouter.

Prochaines étapes

Nous continuerons à faire pression pour que les objectifs climatiques soient alignés sur l'Accord de Paris, en particulier la sortie progressive du charbon pour inclure tous les actifs tant à l'échelle nationale qu'internationale. D'autre part, la récente initiative visant à conditionner la rémunération des dirigeants au changement climatique a bien avancé. Cependant, la décision de J-POWER de classer de manière globale la « Réponse au changement climatique » comme un indicateur d'évaluation parmi d'autres, au lieu d'offrir une mesure climatique ciblée et quantifiable, dilue l'accent mis sur l'action climatique. Nous attendons donc de la part de J-POWER des efforts de transparence en fournissant des ventilations précises quant à la manière dont ces évaluations sont menées et pondérées par rapport à la performance financière. Nous poursuivrons nos échanges avec J-Power et entamerons également des discussions sur les pratiques de lobbying et la transition juste dans le cadre du développement de la stratégie globale en matière d'ESG.

AVERTISSEMENT

Ce document est uniquement à titre informatif. Ce document ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation d'offre d'achat ou une recommandation de tout titre ou de tout autre produit ou service. Toute information contenue dans ce document ne peut être utilisée que pour votre usage interne, ne peut être reproduite ou rediffusée sous quelque forme que ce soit et ne peut pas être utilisée comme base ou composant de tout instrument, produit ou indice financier. De plus, rien dans ce document n'est destiné à fournir des conseils fiscaux, juridiques ou d'investissement.

Sauf indication contraire, toutes les informations contenues dans ce document proviennent d'Amundi Asset Management SAS et datent de juin 2024. La diversification ne garantit pas un profit ni ne protège contre une perte. Ce document est fourni « tel quel » et l'utilisateur de ces informations assume l'intégralité des risques liés à toute utilisation faite de ces informations. Les données et analyses historiques ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de toute analyse, prévision ou prévision des performances futures. Les opinions exprimées concernant les tendances du marché et économiques sont celles de l'auteur et pas nécessairement d'Amundi Asset Management SAS et sont susceptibles de changer à tout moment en fonction des conditions de marché et d'autres conditions, et rien ne garantit que les pays, marchés ou secteurs fonctionneront comme attendu. Ces opinions ne doivent pas être considérées comme un conseil en investissement, une recommandation de sécurité ou une indication de négociation d'un produit Amundi. L'investissement comporte des risques, notamment des risques de marché, politiques, de liquidité et de change. De plus, Amundi ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommage direct, indirect, spécial, accessoire, punitif, consécutif (y compris, sans limitation, perte de profits) ou de tout autre dommage dû à son utilisation.

Document émis par Amundi Asset Management, société par actions simplifiée – SAS – Gestionnaire de portefeuille réglementé par l'AMF sous le numéro GPO4000036 – Siège social : 91-93 boulevard Pasteur – 75015 Paris – France – 437 574 452 RCS Paris – www.amundi.com Crédit photo : Unsplash
Mise en forme : Comshui.